

Assemblée générale de LA Maison Pop'  
samedi 30 mars 2024 à Pommiers-Moulons  
Procès-verbal

LA Maison Pop' a convoqué l'assemblée générale annuelle des adhérent-es samedi 30 mars 2024 à Pommiers-Moulons. Dans un premier temps, administrateurices et professionnel-les ont accueilli les participant-es autour d'un brunch préparé par l'atelier cuisine.

A 10 h, la présidente Marjorie Harlay a ouvert la séance en présence de 64 personnes, dont 51 adhérent-es, présent-es ou représenté-es. Elle a remercié M. Charlassier, maire, présent, de son accueil et de la mise à disposition de la salle municipale de Pommiers.

Les administrateurices ont présenté de manière très vivante les rapports moral et d'activités en lien avec les orientations du projet social, puis le rapport financier de l'année 2023. Le compte de résultat ressort avec un déficit de 25 000€.

Mme Brethenoux, commissaire aux comptes du cabinet GB audit conseil a certifié que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation et du patrimoine de l'association à la date de clôture des comptes annuels, soit au 31 décembre 2023.

Trois tables rondes ont alors été proposées, sur les thèmes de la famille, de la mobilisation du centre social et des aller-vers. Les participant-es ont proposé de renforcer leur bénévolat pour soutenir LA Maison Pop'. Plusieurs idées ont été émises, comme intégrer la commission enfance si celle-ci s'ouvrait aux parents ; contribuer à mieux faire connaître LA Maison Pop' ; participer à une manifestation locale, festive et conviviale, qui donne à voir comment on se mobilise en zone rurale.

Puis, la trésorière adjointe a présenté les perspectives et le budget, explicité les critères de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. La directrice a procédé au renouvellement du tiers-sortant et fait appel à candidature. Brigitte Carrot, sortante,



FG PA

MH CT

BC  
SL JM  
ED

Françoise Sarraud-Mainfroy, sortante, et Elizabeth Dutheil, toutes trois candidates ont explicité leurs motivations. Didier Piéfort est démissionnaire. Ces candidatures et les autres résolutions ont été soumises au vote, à bulletin secret, des adhérent-es.

La directrice a fait part des excuses de Mme Tugas, adjointe au maire de Montendre, Mme Briaud, adjointe au maire de Montendre, Mme Marsaud, maire de Courpignac, Jeannine Leger, présidente de Forme et détente, et des excuses des adhérent-es Claudine Villain, Jean-Bernard Laroche, Angéline Lopez.

La parole a été donnée à la salle. Aucune question n'ayant été formulée, les partenaires présents ont bien voulu s'exprimer. Sylvie Delplanque, co-présidente de la fédération des centres sociaux de Charente-Maritime, a salué le travail mené par LA Maison Pop'. Elle a rappelé les étapes de la mobilisation des centres sociaux pour obtenir des partenaires de la cohésion sociale un fonds de soutien, en urgence, et un pacte de coopération entre les centres et leurs partenaires financiers. Dans l'attente de la concrétisation des engagements pris le 7 mars à Paris par les coresponsables de la cohésion sociale : la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, les représentants de la CNAF, de la CNAV, de la CCMMSA et des associations d'élus locaux, une conférence de presse à l'initiative des centres sociaux de Charente-Maritime aura lieu lundi 8 avril à Tonnay-Charente.

Christophe Boule, adjoint au maire de Montendre, a souligné le nombre de sujets sur lesquels LA Maison Pop' et la commune travaillent ensemble dans l'intérêt des habitant-es. Un partenariat auquel M. Boule a dit porter beaucoup d'attachement, sans présager des résultats de la négociation qui s'est ouverte avec l'association au sujet de la subvention.

Enfin, Jeanne Blanc, conseillère départementale du canton des Trois Monts, a encouragé LA Maison Pop' dont les initiatives et le projet font partie des richesses du territoire.



BC  
SL  
MAY CT ED

Mme Roussel et M. Veaux ont annoncé les résultats des votes à bulletin secret : 50 bulletins ; 1 blanc. Les résolutions ont été adoptées comme suit :

1. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activités et du rapport financier présentés par les administrateurices, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la Présidente, à la Trésorière et aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

2. L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 24 549,60 €, en report à nouveau débiteur dont le solde passera à - 24 549,60 € après cette affectation.

**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

3. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et statuant sur ce rapport approuve l'absence de convention sur la période.

**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

4. L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes GB audit conseil arrive à son terme avec l'approbation des comptes de l'exercice 2023. L'Assemblée générale prend en considération la proposition du conseil d'administration d'accepter la candidature de M. Nicolas Diot, GB audit conseil, comme commissaire aux comptes titulaire et renouvelle son mandat pour les



Jh. FG PA MM CT ED BC SL

comptes des exercices 2024 à 2029, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2029.

**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

5. L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel tel qu'il lui a été présenté.

**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

6. L'Assemblée Générale procède à l'élection des administratrices à bulletin secret sous la surveillance du bureau de vote composé comme suit : Jacques Veaux, Corinne Roussel, Océane Garcia et Laetitia Berger.

Sont déclarés régulièrement élues :


- Brigitte Carrot, 48 pour,
  - Elizabeth Dutheil, 47 pour,
  - Françoise Sarraud- Mainfroy 42 pour.
7. L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au conseil d'administration pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.


**Cette résolution est adoptée (49 pour, 1 blanc).**

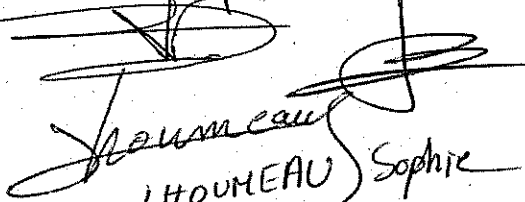
L'assemblée générale se conclut à 12 h30 par une déclamation, co-animée par les administratrices de LA Maison Pop'.


Certifié conforme,


A Montendre, le 8 avril 2024

Dutheil Elizabeth  


TOUPET Cythia  


LHOUMEAU Sophie  


Brigitte Carrot  


Harley Marjorie  
Harley  
Pierre Marie  




MASSIERE Jocelyne  
